Cas clinique

Karine Ménard Mireille Cliche Claude Patry

Conflits d'intérêts

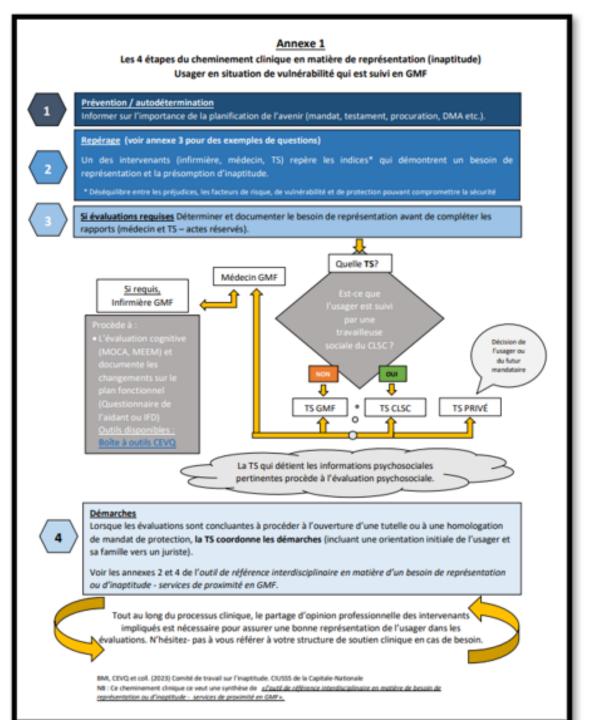
Karine Ménard, Mireille Cliche et Claude Patry n'ont pas de conflits d'intérêts en lien avec cette présentation.

Objectif de cette présentation

Appliquer les principes théoriques des étapes du cheminement clinique dans une situation réelle.

Cheminement clinique en matière de représentation (inaptitude)

- 1. Prévention/autodétermination
- 2. Repérage
- 3. Évaluation
- 4. Démarches cliniques

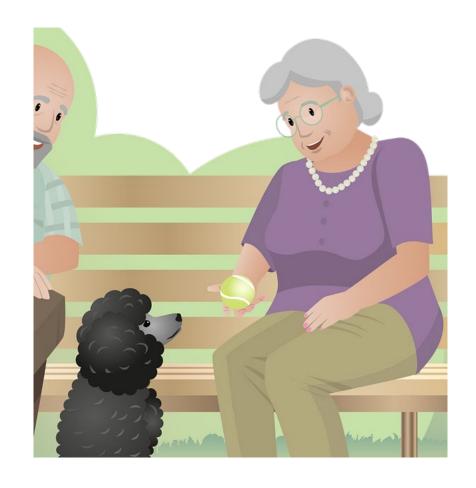


Proposition des responsabilités des professionnels GMF (Contexte TNC - aptitude vs inaptitude)

	Médecin Travailleuse de famille sociale		Infirmière clinicienne		
Prévention / autodétermination	Sensibiliser les usagers vulnérables ou atteints d'un TCL ou d'un TNCM léger de l'importance d'établir leurs volontés, de réviser leurs documents légaux et de planifier l'avenir.				
Repérage	Identifier le niveau de vulnérabilité: (aux biens, à la personne, le réseau et de façon globale). Voir l'annexe 3 de l'outil de référence interdisciplinaire au besoin				
Identifier les indices pouvant démontrer une présomption d'inaptitude	 Évaluation pour préciser le diagnostic (si non confirmé) Référer vers des services spécialisés (si comorbidité, complexité et pertinence) Échange clinique avec TS sur la pertinence d'une évaluation de l'inaptitude. 	 Évaluation du fonctionnement sociale (Approfondir les changements, les risques, les indices et évaluer les impacts). Évaluer la qualité du soutien et des mesures en places. Échange clinique avec le médecin sur la pertinence d'évaluation de l'inaptitude. 	 Administrer les tests cognitifs et interpréter des résultats. Partager ses constats clinique et recommandations à l'usagers, au médecin et à TS . Documenter la présence de changements AVD/AVQ et de risques: (trouble de l'humeur, chute, maltraitance, etc.) avec la personne et son proche aidant. 		
Évaluation Déterminer et documenter le besoin de représentation	Procéder à l'évaluation médicale (acte réservé) • Déterminer s'il y a inaptitude, la nature, la durée, l'évolution possible, les facultés résiduelles et autres circonstances de la condition.	 Procéder à l'évaluation psychosociale (acte réservé) Dynamique de la personne dans son environnement, facultés résiduelles, étendue des besoins et autres circonstances de sa conditions. Apprécier l'inaptitude et émettre des recommandations: la mesure de représentation et le délai de réévaluation. 	 Assurer un soutien à l'usager pendant la période d'évaluation. Orienter l'usager et son proche vers des services pouvant répondre aux besoins documentés ou observés. 		
Démarches administratives	Avant de lui remettre son rapport, le médecin doit échanger avec la TS pour valider la concordance de leurs recommandations.	 Coordonne les démarches (incluant une orientation initiale de l'usager et sa famille vers un juriste. Voir les annexes 2 et 4 de l'outil de référence. 			

RV infirmier pour enseignement post diagnostic

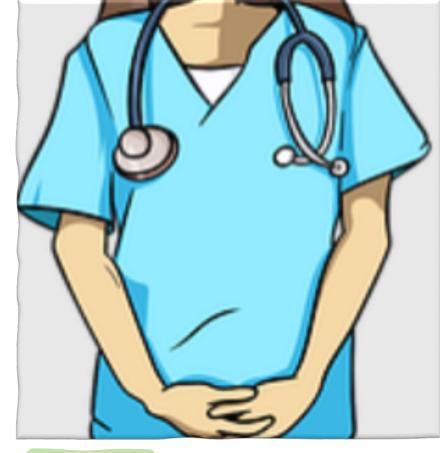
- Mme Labelle est âgée de 76 ans.
- 14 ans de scolarité (était enseignante au primaire)
- Vit avec son mari dans une maison.
- Le couple a 3 enfants à Québec qui offrent leur soutien ponctuellement.
- Diagnostic de maladie d'Alzheimer stade léger a été annoncé à Mme le mois dernier par le médecin.



Rencontre d'enseignement prioritaire (1- Prévention/autodétermination)

• L'infirmière informe sur la maladie en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une maladie dégénérative et qu'il est important de planifier l'avenir pour s'assurer que leurs volontés soient respectées.

• M. lui dit qu'ils ont un testament et un mandat.





Prévention / autodétermination

Informer sur l'importance de la planification de l'avenir (mandat, testament, procuration, DMA etc.).

Infirmière: Informe et conseille

- ✓ Mise à jour documents légaux si nécessaire (testament, mandat..) Bon mandataire? Informé? Connait bien vos volontés?..
- ✓ Planifier arrangement funéraire, DMA..
- ✓ Mesures alternatives: mesure d'assistance, comptes conjoints, procurations (bancaires, Hydro-Québec, Poste-Canada, services de télécommunication...)
- ✓ Conseils pour le quotidien: Faire copies documents importants (cartes assurances maladie et sociale, certificat de naissance, assurances, livret de banque, relevés placement, carte crédit, prestation retraite, déclaration revenue..)

1 an plus tard: Rencontre de suivi annuel par l'infirmière

- Après l'évaluation cognitive et questionnaire fonctionnel de Mme, M. demande à discuter avec l'infirmière.
- Il a des questions en lien avec le mandat de protection de sa femme.
- C'est maintenant lui qui doit gérer seul leurs finances car c'est devenu trop stressant pour Mme.
- N'a jamais eu de problème avec le mandat domestique (prélèvements préautorisés et compte-conjoint) mais il se questionne sur les placements de Mme qui viennent à échéance bientôt.
- Son voisin lui a dit qu'il devait homologuer le mandat de Mme pour pouvoir administrer ses avoirs.
- Il se sent dépassé et ne sait pas par où commencer.



Quiz

Qu'est-ce que l'infirmière pourrait offrir à M. pour l'aider?

Raisons qui nécessitent une référence à la TS du GMF

- M a besoin d'information plus spécifique sur les mesures possibles et adaptées.
- Désarroi et risque d'épuisement en lien avec son nouveau rôle (gestion AVD et finances).
- M a besoin d'accompagnement et de réassurance pour initier les bonnes démarches
- De soutien pour s'adapter aux changements.
- Aucun besoin identifié par le couple pour orientation vers le SAD.

Échange entre l'infirmière et la TS GMF

 Précision sur état de santé actuel de Mme (diagnostic, aspects fonctionnels, réseau etc...)





RV avec TS du GMF

- M. aborde ses questions sur le mandat de protection.
- Après évaluation de la situation avec M., la TS GMF considère que le besoin de représentation légale n'est pas présent pour le moment.
- Elle l'informe des mesures alternatives (procurations, prélèvements préautorisés) qui permettraient d'assurer plus facilement la gestion de leurs avoirs et de prendre des décisions. M. dit en avoir discuté avec l'infirmière l'année dernière mais ne croyait pas nécessaire de le faire à ce moment.
- M. se sent rassuré et fera les démarches auprès de son institution financière.

Un des intervenants (infirmière, médecin, TS) repère les indices* qui démontrent un besoin de représentation et la présomption d'inaptitude.

* Déséquilibre entre les préjudices, les facteurs de risque, de vulnérabilité et de protection pouvant compromettre la sécurité

Appréciation de l'inaptitude

Pas de déséquilibre significatifs au niveau des 4 axes

Facteurs de vulnérabilité

Caractéristiques personnelles :

capacité

- État de santé physique et mental
- Antécédents
- Degré de dépendance aux activités de la vie quotidienne et domestique

Facteurs de

risques

Environnement social et humain

- Le milieu de vie
- Le réseau
- Les conditions économiques
- L'accès aux services

Personne

Facteurs de protection
Absence ou présence d'éléments qui ont un effet protecteur :

Présence d'un proche adéquat
Implication d'un organisme communautaire

Prossibilité de bonifier le milieu de vie
Capacités de la personne à s'organiser
Collaboration de l'usager

Préjudices encourus ou à venir
Dommage causé de manière volontaire ou involontaire :

Risque imminent pour la santé physique et psychologique
Violation des droits

Maltraitance

Annexe 3

Exemples de questions permettant d'identifier le niveau de vulnérabilité

Au niveau de la gestion de sa personne, capacité à:

- De satisfaire ses besoins de base?
- De s'assurer un milieu de vie adéquat et sécuritaire?
- De demander les services requis par son état?
- De reconnaître son état de santé et les soins nécessaires?
- De reconnaître ses problèmes, les résoudre, d'évaluer l'impact de ses décisions sur sa santé et sa sécurité?
- De comprendre les questions qui lui sont posées ou les explications? Entre autres, comprend-elle la démarche d'évaluation en cours?
- De se rappeler des évènements à court, moyen et long terme?
- De s'orienter dans le temps, le lieu et de reconnaître ou nommer les personnes significatives?
- De s'acquitter des responsabilités découlant de ses rôles sociaux (père, mère, locataire, propriétaire)?
- D'exercer ses droits civils (signatures de contrats ou de locations, résiliation de bail, poursuites judiciaires, règlement de succession, mariage, faillite, vote, etc.)?
- D'exprimer ses volontés?

Au niveau de son réseau de soutien, capacité à :

- Est-ce qu'il y a présence de la famille, de l'entourage, du voisinage pour pallier ses difficultés?
- Quelle est la nature de l'implication des proches?
- Est-ce qu'elle vit de l'isolement?
- Est-ce qu'elle vit de la maltraitance, est-elle capable de se défendre?

Au niveau de la gestion des biens, est-ce que la personne est capable :

- De connaitre la valeur et la nature de ses revenus?
- De connaître la valeur et la nature de ses dépenses?
- De payer ses comptes et ses factures dans les délais? Accumule-t-elle des dettes, paiement de compte en double?
- De connaître la valeur de l'argent?
- De respecter ses engagements financiers?
- De connaître l'état de son patrimoine et de l'expliquer?
- De planifier les étapes pour faire une transaction financière (simple et plus complexe) et effectuer des dépenses raisonnables en fonction de ses capacités financières?
- De soumettre ses déclarations fiscales dans les délais requis?
- De démontrer un intérêt pour la gestion de ses avoirs?
- De se référer à ses documents?

De façon plus globale :

- Comment les difficultés de la personne sont-elles compensées?
- Est-ce que l'environnement social de la personne peut compenser les difficultés et répondre à ses besoins?
- Est-ce que les comportements de la personne sont congruents avec son fonctionnement antérieur, tant au niveau des décisions pour sa personne que pour la gestion de ses biens?
- Peut-elle anticiper son avenir, par exemple prendre des décisions qui tiennent compte de sa perte d'autonomie et de ses capacités financières?

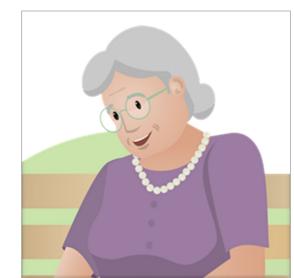
RV de suivi médical annuel

 Mme est accompagnée de son fils. Conjoint décédé subitement.



• Selon lui, Mme n'est pas en mesure de gérer la succession. De plus ils doivent vendre la maison car Mme vient tout juste de déménager dans une RPA. N'était plus capable de vivre seule malgré l'aide de ses enfants.

• Il questionne le médecin pour savoir si sa mère est inapte.



Discussion infirmière/médecin



- Évaluation cognitive an ormale (MEEM 12/30)
- Questionnaire de l'aidant (AVQ/AVD)
- Besoin d'aide pour la plupart de ses AVQ.
- Autocritique limitée
- Mme ne connait pas le 911

- Questions aptitude aux biens et à la personne
- Déclare Mme inapte aux biens et à la personne.
- Discute avec la TS
 GMF pour confirmer
 le besoin de
 représentation
 et orienter le fils dans
 la démarche.



<u>Si évaluations requises</u> Déterminer et documenter le besoin de représentation avant de compléter les rapports (médecin et TS – actes réservés).

 Suite à son évaluation et sa discussion avec le médecin la TS du GMF recommande l'homologation du mandat.

• Elle oriente Mme et son fils vers leur notaire et leur remet <u>l'Aide-mémoire pour les proches ouverture des mesures de protection (annexe 4)</u>

• La TS informe le médecin qu'une requête d'un juriste pour l'évaluation médicale et psychosociale suivra.



Aide-mémoire pour les proches

Ouverture des mesures de protection

Annexe 4

Aide-mémoire pour les proches du majeur lors de l'ouverture des mesures de protection

Voici les informations pertinentes dont vous aurez besoin afin de faire la demande d'ouverture d'une tutelle ou de l'homologation d'un mandat de protection. Vous devez prendre contact avec un conseiller juridique afin qu'il dépose une requête officielle au DSP de l'établissement. Dans le cas où la situation financière ne permet pas l'accès à un conseiller juridique, vous devez vous référer à l'aide juridique http://www.aidejuridiquequebec.qc.ca.

Le conseiller juridique (notaire ou avocat) doit acheminer sa demande à la Directrice des services professionnels du CIUSSS de la Capitale nationale, voir les coordonnées ci-bas :

> Secrétariat du bureau du majeur inapte (BMI) pour Dre Isabelle Samson, directrice des services professionnels

Direction des services multidisciplinaires – IUSMQ 2601, chemin de la Canardière, bureau G-3340 Québec (Québec) G1J 2G3

Téléphone : 418 821-1743 Télécopieur : 418 691-0744

Courriel: dorothee.tanguay.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Informations obligatoires à transmettre au conseiller juridique:

- ✓ Nom et prénom du majeur (personne concernée)
- ✓ Date de naissance et adresse du majeur
- ✓ Le site d'hospitalisation, s'il y a lieu
- √ Noms du médecin et du travailleur social impliqués ainsi que leurs lieux de pratique
- ✓ Une copie du mandat s'il s'agit d'une homologation de mandat
- ✓ Déclaration solennelle signée du mandataire

Nom du médecin	Lieu de pratique
Nom de la travailleuse sociale	Lieu de pratique

BMI, CEVQ et coll. (2023) Comité de travail sur l'inaptitude. CIUSSS de la Capitale-Nationale

NB: Ce cheminement clinique ce veut une synthèse de <u>«l'outil de référence interdisciplinaire en motière de besoin de</u>
représentation ou d'inaptitude - services de proximité en GMF».

Formulaires d'évaluation



Curateur public Québec

Évaluation psychosociale dans le cadre de l'homologation d'un MANDAT DE PROTECTION

Suivez les instructions à la page 14.

nstructions				
Ce formulaire, proposé par le Curateu d'homologation d'un mandat de protec	r public, contient les éléments nécessaires pou ction.	ur perm	ettre au tribunal de s	tatuer sur la demande
Si vous ne remplissez pas le	formulaire d'évaluation dans sa version électro	nique,	veuillez écrire lisibl	ement.
 Imprimez le formulaire unique 	ement sur le recto de la feuille.			
 Si l'espace alloué est insuffisa 	ant, continuez sur une autre feuille, que vous	s ajoute	rez en annexe.	
 Remplissez ce formulaire de (français ou anglais). 	ians la langue la plus utilisée et la mieux d	compri	se par la personne	visée par l'évaluation
1. Renseignements généraux	k sur la personne visée par l'évaluati	ion		
Nom	Prénom	1	lom et prénom habitu	uellement utilisés
Date de naissance Genre			ablissement	
Adresse numéro, rue, ville	- ,			Code postal
N° de tél. à la maison Cellulaire	Adresse de courriel			
Preuve d'identité obligatoire (joigne				
Copie de l'acte de naissance	Autre preuve d'identité			
rents Nom		Prénom		
	Nom	Prér	nom	
Lieu de naissance «Ito, paya				
Langue usuelle				
Français Anglais	Autre (précisez) :			
Statut légal (joignez une copie du doc	cument de voyage ou d'immigration, si disponib	ble)		
Citoyen(ne) canadien(ne)	Résident(e) permanent(e) Personne	à proté	ger (réfugié[e])	
Demandeur(-euse) d'asile Sans statut				
Résident(e) temporaire (précisez l	la citoyenneté et le type de visa ou de permis) :	:		
La personne visée fait-elle partie d'	un peuple autochtone?			
	_	lien(ne)	non inscrit(e) au Re	gistre des Indiens
0 " ' 0 ' ' '				
Métis	Olnui	iit(e)		
Métis La personne vis	Inuitée vit-elle dans une réserve indienne?			
Métis La personne vis Oui (précise	Olnui			
Métis La personne vis	Inuitée vit-elle dans une réserve indienne?			



Curateur public
Québec

\$\frac{1}{2} \frac{1}{2} \frac

1. Renseignemen	ts généraux	sur la persoi	nne visée par	l'évaluation			
Nom	om Préno		rénom º d'assurance maladie		Nom et prénom habituellement utilisés N° de dossier à l'établissement		
Date de naissance							
Adresse numëro, rue, ville							Code postal
Nº de tél. à la maison	N° de télé	phone cellulaire	Adresse de cou	rriel			ı
Circonstances Vous devez indiqu déficits de la perso	er la ou les circ	onstances qui m	otivent la demani	de, p. ex.: perte d	l'une persi	onne signif	icative qui palliait (
Circonstances motivan	t la demande :						
Personne qui demande	l'évaluation :						
Nom		Prénom		L	ien avec la	personne	visée
 Examens et cou Le Code civil du Q peut être faite sur la Date du ou des exame 	uébec prévoit q a seule foi d'un				sur le forn	nulaire.	
asse-me-	aasa-mr	n-j	aasa-mm-j	demande l'évalu	ation :	suges par i	a paraonno qui
Je connais le patient ou la patiente depuis : aaaa-mm-j			Tutelle Mandat de protection				
Personnes consultée	s dans le cadre	de votre évalu	ation (p. ex. : pro	ches, travailleur s	social, infi	irmière, et	c.)
Première personne consultée	Nom			Prénom			
Lien avec la personne	visée			Numéro de té	éléphone	Date de co	onsultation
Deuxième personne consultée	ne Nom		Prénom				
Lien avec la personne	visée			Numéro de te	eléphone	Date de co	onsultation
Troisième personne consultée	Nom		Prénom				
Lien avec la personne	visée			Numéro de té	eléphone	Date de co	onsultation
Nom du ou des rapport en annexe, si pertinent		auxquels vous v	vous êtes référé(e). Joignez les docu	ments aux	kquels vous	s vous êtes référé(e

Annexe 2

Pas-à-pas administratif d'une demande d'ouverture d'une mesure de représentation <u>Médecins et travailleurs sociaux en GMF</u>

Responsabilités des différents intervenants



Médecin GMF	Travailleuse sociale GMF	Bureau du majeur inapte (BMI)
 ✓ Identifie si TS au dossier de l'usager; ✓ Discute avec une TS sur la pertinence de la démarche et la recommandation (ouverture ou non d'une mesure de représentation); 	✓ Discute avec le médecin pour valider la pertinence de la déclaration d'inaptitude; ✓ Si présence de proche : Expliquer la procédure et lui transmettre l'annexe 4 « Aide-mémoire pour les proches de la personne visée lors d'une ouverture	Coordonne les documents légaux : Reçoit la requête du juriste pour la demande des évaluations médicale et psychosociale; Fait suivre la demande aux intervenants concernés; S'assure que le directeur des
 ✓ Rédige (si requis) l'évaluation médicale dans le cadre de l'ouverture d'une tutelle au majeur ou de l'homologation d'un mandat de protection ». Formulaire disponible sur site du Curateur public du Québec. Signer à l'encre bleu; ✓ Valide la concordance de ses recommandations avec la TS; 	d'une mesure de représentation » afin de les soutenir dans la démarche auprès d'un juriste; ✓ Avise par courriel le BMI qu'elle procèdera à l'évaluation psychosociale et qu'une demande de juriste suivra ; ✓ Rédige l'« évaluation psychosociale dans le cadre de l'ouverture d'une tutelle au majeur » ou l'« évaluation psychosociale dans le cadre de l'homologation d'un	s assure que le directeur des services professionnels du CIUSSSCN approuve démarche en signant l'Avis du DG (si situation d'ouverture d'une tutelle publique); Transmet l'original des deux évaluations (médicale et psychosociale) ainsi que le ou les document(s) consulté(s) aux instances juridiques;
 ✓ Dépose une copie de son évaluation au dossier de l'usager; ✓ Remet l'original de l'évaluation médicale avec une copie du ou des 	mandat de protection » selon les circonstances. Formulaires disponibles sur le site du Curateur public du Québec. Signer à l'encre bleu; ✓ Remet une copie de son évaluation psychosociale à l'usager et met une	✓ Offre des conseils cliniques dans le cas de situations complexes qui ne peuvent être dénouées avec la ressource de soutien clinique (pivot BMI et ou coordonnateur clinique des
document(s) consulté(s) qui a (ont) permis d'appuyer l'inaptitude de l'usager :	copie au dossier; ✓ Complète les quatre premières parties de l'Avis du DG (situation ouverture tutelle publique); ✓ Fait parvenir par la poste ou par courrier	TS); ✓ Sollicite la DSP et ou un juriste de l'établissement pour des situations particulières qui nécessite un avis spécialisé (ex : enjeux éthique, médical ou maltraitance);
En main propre Si TS CLSC / TS privée : Par la poste ou courrier interne au BMI	interne au BMI ¹ : 1. Les originaux des évaluations médicale et psychosociale au BMI ; 2. Une copie du ou des document(s) qui a (ont) permis d'appuyer l'inaptitude de l'usager pour l'évaluation psychosociale; 3. L'original de l'Avis DG.	✓ Communique de l'information et fait du transfert de connaissances aux intervenants pivot BMI quant aux mises à jour, aux changements cliniques et administratifs via un comité de travail et des formations continues.



C'est la pause!

